

Digne-les-Bains, le 27/01/2022

Election départementale partielle du canton de Castellane les 6 et 13 mars 2022

1°) Date des élections : 6 et 13 mars 2022

Les électeurs du canton de Castellane sont convoqués dimanche 6 mars 2022, et le dimanche 13 mars 2022 en cas de second tour, afin de procéder à l'élection d'un binôme de conseillers départementaux.

Pour pouvoir voter à ce scrutin, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 28 janvier 2022.

2°) Dépôt des candidatures

Une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Elle est faite sur les CERFA n° 15244*02 pour les membres du binôme et 15245*02 pour les remplaçants et est accompagnée des pièces justificatives prévues par le code électoral.

Les deux candidats présentés en binôme doivent être de sexe différent. Le candidat au sein d'un binôme et son remplaçant doivent être de même sexe.

La déclaration de candidature est déposée par un des membres du binôme, un remplaçant ou un mandataire dûment désigné.

Les conseillers départementaux sont élus au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours

Les déclarations de candidatures devront être déposées à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence :

Pour le premier tour :

- **les 14 et 15 février 2022** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 ;

En cas de second tour :

- **le mardi 8 mars 2022** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Il est recommandé de prendre préalablement rendez-vous en téléphonant aux numéros suivants : 04-92-36-72-38 et 04-92-36-72-42 ainsi qu'à l'adresse suivante : pref-elections@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex